



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Habitat  
Réf : LP/LG/EC  
Tél. : 04.66.86.64.20

B2026\_02\_10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

**ÉTAIENT PRÉSENTS (61)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

**POUVOIRS (11)** : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

**ABSENTS EXCUSÉS (04)** : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

**Objet** : Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires « Alès la Résidence » et de primes individuelles aux copropriétaires bénéficiaires

**Le Bureau de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

**Vu** la délibération C2025\_04\_15 du Conseil de Communauté en date du 16 octobre 2025 portant création d'un dispositif d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat pour les copropriétés,

**Vu** la délibération C2026\_01\_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le parc de copropriétés du territoire d'Alès Agglomération comprend un nombre important d'immeubles anciens, dont une part significative a été construite avant 1975, période antérieure à la première réglementation thermique française et présente en conséquence des performances énergétiques faibles ainsi que des besoins importants de rénovation,

**Considérant** que ces copropriétés peuvent présenter des fragilités structurelles, techniques ou socio-économiques, notamment en raison de charges élevées, de difficultés de gouvernance ou d'un taux d'impayés important, susceptibles d'entraîner une dégradation progressive du bâti et des conditions de vie des occupants,

**Considérant** que, face à ces enjeux et afin de prévenir la dégradation du parc résidentiel, le Conseil communautaire d'Alès Agglomération a adopté la délibération C2025\_04\_15 en date du 16 octobre 2025 portant création d'un dispositif d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat pour les copropriétés, visant à accompagner financièrement les copropriétés fragiles dans leurs projets de travaux, notamment de rénovation énergétique, en complément des dispositifs nationaux existants,

**Considérant** que cette délibération prévoit la possibilité pour la Communauté Alès Agglomération d'accorder des subventions destinées à faciliter l'engagement de travaux de rénovation énergétique au sein des grandes copropriétés anciennes identifiées comme fragiles ou en difficulté, selon les critères qu'elle définit,

**Considérant** que le syndicat des copropriétaires « Alès la Résidence » a déposé un dossier de demande de subvention complet et recevable au titre de ce dispositif,

**Considérant** que ce dossier a été instruit par les services compétents et reconnu conforme aux critères d'éligibilité fixés par la délibération C2025\_04\_15 susvisée,

**Considérant** que les crédits nécessaires à l'attribution de cette subvention sont inscrits au budget,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

## DÉCIDE

L'attribution de subventions au syndicat des copropriétaires Alès la Résidence, copropriété enregistrée au Registre National des Copropriétés sous le numéro AA6-933-170.

L'aide attribuée comprend :

- une aide au syndicat des copropriétaires à hauteur de 500 000 € (cinq cent mille euros) ;
- une prime individuelle de 500 € à 31 bénéficiaires de la liste jointe en annexe pour un montant total de 15 500 € (Quinze mille cinq cent euros) ;
- Les primes individuelles sont versées au syndic de copropriété, agissant en qualité de mandataire des copropriétaires bénéficiaires, sur la base de la liste nominative annexée à la présente délibération.

## AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée à la présente délibération, conclue avec le syndicat des copropriétaires de « Alès la Résidence », précisant les modalités de versement, de suivi et de contrôle de l'aide.

**Votants : 72**  
**Pour : 72 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**

**Christophe RIVENO**



## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026\_02\_10 BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026

### LISTE DES BÉNÉFICIAIRES – PRIMES INDIVIDUELLES

Nom	Montant prime ANAH	Montant prime Alès Agglo
AURAND Gérard	1 500 €	500 €
DUART Katia	1 500 €	500 €
GIRO Maxime	1 500 €	500 €
MARTINEZ Madeleine	3 000 €	500 €
ARNAUD Gilles	1 500 €	500 €
BALADIER Guy	3 000 €	500 €
CARRU Jacqueline	1 500 €	500 €
CHALEIL Josette	3 000 €	500 €
COMBET Suzanne	1 500 €	500 €
DUBOIS Bernard	1 500 €	500 €
JOLIVET Régine	3 000 €	500 €
KHEBABZA Abderazik	3 000 €	500 €
LAFONT Véronique	3 000 €	500 €
MOURGUES Gilles	3 000 €	500 €
ROUX Sylvie	3 000 €	500 €
TIMAKINA Marina	1 500 €	500 €
CHARAIX Sylvette	1 500 €	500 €
CHERIFI Brahim	1 500 €	500 €
CHIFFE Jeanne	1 500 €	500 €
CRESPI Laurence	1 500 €	500 €
HERNANDEZ Alice	3 000 €	500 €
LAVAURE Mathis	3 000 €	500 €
NEKAA Cherifa	3 000 €	500 €
PAQUIER Vincent	3 000 €	500 €
RIBARD Stéphane	3 000 €	500 €

Nom	Montant prime ANAH	Montant prime Alès Agglo
ROJO Michel	3 000 €	500 €
BRUNETON Yvon	3 000 €	500 €
GONZALEZ Jean-Christophe	3 000 €	500 €
OLMO Monique	3 000 €	500 €
AOUZELLEG Ourdia	3 000 €	500 €
SERRIERE Renée	3 000 €	500 €

**Votants : 72**  
**Pour : 72 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe RIVENQ

